L'ABEILLE

JOURNAL [illegible]

PAR BUT[illegible]

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS,
LUNDI LE 27 AVRIL 1840.

CANDIDATS WHIGS.

Suite du Bureau National Républicain.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
WILLIAM H. HARRISON,
DE OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR :
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

Premier District Electoral.
WM. DEBUYS, d'Orléans.

Second District Electoral.
LŒUFROY BARRAS, de Lafourche.

Troisième District Electoral.
JOSEPH BERNARD, d'Est Baton Rouge.

Quatrième District Electoral.
JACQUES DUPRE, de St. Landry.

Cinquième District Electoral.
SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDAT POUR LE CONGRES

Premier District Congressionnel.
L'Hon. EDWARD D. WHITE.

Troisième District.
JOHN MOORE.

LEGISLATURE D'ETAT.

WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. LEFERRERE,
A. W. PICHOT,
CHRISTIAN ROSELIUS

QUESTION DES FRONTIERES.

La discussion engagée entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne au sujet des frontières du Maine, est aujourd'hui en [illegible] laissant peu [illegible] de ces deux pays [illegible] intentions de leurs gouvernements, encore moins de l'esprit des peuples, nous n'en voulons pour preuve que les explications qui ont eu lieu récemment dans le Congrès de Washington et dans le Parlement d'Angleterre. Nous avons donc l'espoir bien fondé que les difficultés actuelles n'entraîneront point les déplorables conséquences qu'on avait pu redouter au moment [illegible]. La guerre n'a jamais donné la solution d'aucune difficulté, et la raison n'a jamais prouvé le droit. On comprend très bien aujourd'hui, aussi, l'ou [illegible] la voie des négociations avant d'en venir à de telles extrémités. Pour peu qu'il y ait bonne foi de part et d'autre, les questions les plus difficiles s'arrangent; comment n'en serait-il pas ainsi dans une affaire où le droit est si clair, si facile à établir? Nous avons déjà dit le droit de l'Etat du Maine au territoire contesté est évident, palpable en quelque sorte; il suffit d'établir nettement la question pour la convaincre.

Le traité de 1783, en reconnaissant l'indépendance de l'Union, dut tracer la limite entre la nouvelle république et les provinces restées sous la domination de la Grande-Bretagne. L'article second de ce traité établit formellement que "la frontière sera [illegible] une ligne qui, partant de l'embouchure de la Ste. Croix dans la baie de Fundy, remontera le milieu de cette rivière jusqu'à sa source; puis [illegible] ligne ira directement au Nord joindre les [illegible] qui divisent les eaux qui se jettent dans le St. Laurent de celles qui se déchargent dans l'Océan; et ensuite ces mêmes montagnes jusqu'à la source du Nord-Ouest du Connecticut." Rien ne semble [illegible] en vérité que cette détermination [illegible] soulevât dès l'abord quelques difficultés [illegible] entre autres choses quelle était la rivière Ste. Croix désignée par le traité. Cette [illegible] résolue à l'unanimité en 1798 par la commission [illegible] traité de 1794. Ils allouèrent la [illegible] septentrionale du Schoodic [illegible] Ste Croix, et pour bien fixer ce point de départ [illegible] élevèrent un monument. Mais [illegible] que certaines autres encore moins graves [illegible] faites vers la même époque, ne prouvent [illegible] qu'on ne fut pas d'accord sur l'ensemble de la ligne limitrophe. Les deux puissances étaient tout aussi bien à ce sujet, et l'Angleterre n'élèvera [illegible] mation importante jusque vers l'époque du traité de Gand. Alors seulement [illegible] Etats-Unis donnaient au traité de 1783 [illegible] tation et qu'ils portaient [illegible] Maine beaucoup trop vers le Nord. A quoi [illegible] l'Angleterre venait-elle après plus de [illegible] ans [illegible] réillé difficulté? C'est que dans l'intervalle [illegible] d'avoir lieu, elle s'était aperçu de [illegible] nient qu'il y avait pour elle [illegible] communication directe de Québec [illegible] wick elle voulait en conséquence [illegible] espèce de solution de continuité [illegible] possessions d'Amérique. Elle demanda [illegible] ment dans les négociations de Gand que [illegible] dât la voie de communication dont elle [illegible] mais malgré les instances de ses plénipotentiaires ne fit aucun changement à la ligne des [illegible] lement il fut décidé qu'une commission [illegible] chargée de fixer positivement la ligne entre les Etats-Unis et les possessions anglaises [illegible] traité de 1783."

En conséquence de cette stipulation les commissaires des deux pays s'occupèrent à déterminer la ligne limitrophe. Les Américains, suivant le texte précis du traité de 1783, affirmaient que la ligne, tracée vers le Nord à partir de la source du Schoodic (Ste-Croix), devait atteindre la chaîne de montagnes qui forme la division entre les affluents du fleuve St Laurent et les rivières qui se jettent dans l'Océan. Cette ligne, formée par cette ligne, montait jusque vers le 46e de latitude septentrionale. Les Anglais au contraire sans craindre de se mettre en contradiction avec le passé, prétendirent que cette ligne devait aboutir à la colline de Mars (Mars-Hill) qui se trouve par 46° 20 de latitude environ et qui n'en quelque sorte le noyau d'une petite chaîne de collines [illegible] Ste. Croix et Aroostook, au Sud du Schoodic, la voulaient trouver dans cette petite chaîne de collines qui est absolument sans valeur géographique. [illegible] rum indiqué par le traité de 1783, mais [illegible] si bien du reste combien leur prétention était peu [illegible] qu'ils offraient un dédommagement aux Etats-Unis. Ils voulaient à quelque prix que ce fût assurer la communication directe entre Halifax et Québec. Il était difficile qu'avec deux points de départ aussi différents, les commissaires de l'Union et de la Grande Bretagne pussent s'entendre, et ce fut alors qu'on eut recours à l'arbitrage du roi des Pays-Bas. Ce prince comprit combien les demandes des Anglais étaient exhorbitantes; mais il espéra en même temps arracher quelque concession à la sagesse de leurs rivaux. Il proposa comme ligne limitrophe le cours du St. François et le cours supérieur du St. John. Les Etats-Unis sûrs de leur bon droit, refusèrent un arrangement où toute la perte était pour eux.

Depuis lors, les négociations sur ce sujet ont continué entre la Grande Bretagne et l'Union: la première voulant toujours pour obtenir de nouvelles limites; la seconde s'en tenant rigoureusement au texte même du traité de 1783. Différentes propositions ont été échangées à différentes époques sans qu'on ait pu parvenir à s'entendre encore; et à plusieurs reprises les négociations ont été sur le point de faire place aux hostilités. L'année dernière surtout, on a pu craindre que la guerre n'éclatât cette année, pendant un moment les mêmes appréhensions ont agité les différents gouvernements de l'Union. La sagesse des populations et des hommes d'Etat a fait [illegible] et sans doute [illegible] nouvelles [illegible] plus.

[illegible] on en est la question des frontières [illegible] nous avons voulu tracer rapidement [illegible] différentes phases qu'elle a subies depuis [illegible] discussion des droits du chacun des [illegible] Canadas [illegible] ressortir déjà avec [illegible] évidence le droit de l'Union, et il ne [illegible] difficile de faire voir combien ces droits [illegible] incontestables. Nous reviendrons dans un prochain [illegible]

GOUVERNEMENT DE RHODE-ISLAND.

MEMOIRE A L'ENREGISTREMENT.

[illegible] qui ne compte de plus de [illegible] sera en [illegible] à [illegible] jusqu'à ce qu'il ait [illegible] ses [illegible] [illegible]

[illegible]

Article 2. Toutes les réclamations des citoyens des Etats-Unis contre le gouvernement du Mexique qui ont été présentées au secrétaire d'Etat ou à l'agent diplomatique des Etats-Unis à Mexico avant la signature de cette convention, seront soumises à l'examen d'un bureau composé de quatre commissaires, deux desquels seront nommés par le Président des Etats-Unis, et les deux autres par le Président de la république mexicaine. Ils seront assermentés et devront régler équitablement toutes les réclamations.

Art. 3. Ledit bureau aura deux secrétaires qui sauront l'anglais et l'espagnol et chacun d'eux sera nommé par l'un des deux gouvernements. Ils seront également assermentés.

Art. 3. Le susdit bureau s'assemblera à Washington dans les trois mois qui suivront la ratification de ce traité et devra avoir terminé sa besogne dans les dix-huit mois qui suivront sa réunion. Le secrétaire d'Etat à Washington donnera par la voie des journaux avis de la réunion du bureau.

Art. 4. Tous les documents qui sont aujourd'hui en la possession des deux gouvernements et ceux qui pourraient y venir pendant la durée de la commission, seront remis aux commissaires.

Art. 5. Les commissaires feront un rapport qui discutera de la justice des réclamations et fixera [illegible] lieu, le montant de l'indemnité que pourra devoir le gouvernement Mexicain.

Art. 6. Aussitôt que le montant des indemnités sera fixé, le gouvernement mexicain [illegible] les bons du trésor [illegible] les [illegible] de la République pour [illegible] droits [illegible] Ces bons porteront [illegible] pour cent [illegible] dans [illegible] du reste payés avec des bons [illegible] de la somme des droits d'importation.

Art. 7. Dans le cas où les commissaires ne pourraient pas tomber [illegible] ils feront [illegible] leur rapport et [illegible] ports avec [illegible] les [illegible] à la décision du roi de Prusse ou [illegible] un arbitre. Cet arbitre se [illegible] Prusse s'engage de nommer [illegible] dans [illegible] parlé par l'article précédent.

Art. 8. Dans le cas où le roi de Prusse refuserait le roi d'Angleterre [illegible] se charger de l'arbitrage.

Art. 10. La décision [illegible] sera [illegible] pour les parties [illegible]

Art. 11. Le gouvernement du Mexique [illegible] mettre [illegible] des bons du trésor pour le montant des sommes fixées par le tiers arbitre.

Art. 12. Le gouvernement des Etats-Unis [illegible] Mexicain toutes [illegible] par le bureau ou par le tiers arbitre.

Art. 13. Une indemnité, payée par moitié par chaque gouvernement, sera allouée aux commissaires et aux secrétaires.

Art. 14. Cette convention sera ratifiée et les ratifications [illegible] Washington [illegible] et la signature [illegible]

[illegible] Forsyth. — Pedro Fonseca.

P. S. — Un avis suivant a été publié dans le journal [illegible] gouvernement général:

OFFICIEL

Département de l'Etat.

Washington le 15 avril 1840.

Les personnes qui ont des réclamations contre la république Mexicaine et dont les pièces doivent être présentées au gouvernement des Etats-Unis ont été présentées au département d'Etat [illegible] diplomatique des Etats-Unis [illegible] 1839, sont prévenues que après une convention faite entre les deux gouvernements, une commission va se réunir [illegible] dans trois mois, à partir du courant, pour prendre connaissance des réclamations et pour en venir à une décision [illegible]

[illegible]

Nous avons reçu des [illegible] journaux français qui [illegible] St-Louis Missouri. Nous [illegible] l'apparition [illegible] St. Louis [illegible] rajeuni [illegible] qui [illegible] Mississippi [illegible] Lettre [illegible] Monsieur, l'Editeur [illegible]

[illegible]

[illegible] Pays. Une espèce [illegible] du Canada [illegible] vous avez [illegible] tenez [illegible] Rien [illegible] informée, j'aurais [illegible] trembler [illegible] sous les traits de la [illegible] Belona, que la couronne [illegible] si mon [illegible] sur votre front la couronne [illegible] elle de laurier qui préserve de la foudre [illegible]

Cette puissance d'un jour [illegible] fort réservait à son existence, elle n'était fondée [illegible] que sur [illegible] carnage d'un monarque avide de [illegible] et du sang. La puissance qu'elle vous [illegible] repose sur cette grandeur qui s'élève [illegible] et dont le foyer est dans votre cœur! [illegible] tout entier qui vous chérit et vous prie [illegible] votre règne très court [illegible] les arts sont plus [illegible] dans de votre trône!

Restez, restez, ô reine du chant! demeurez parmi nous pour consoler les affligés, aux sons de cette voix qui est pour nous la harpe aux cordes d'or des anges éternels!

Peut-être hélas! [illegible] dans cette salle, muette d'admiration, quelque cœur [illegible] dont la foi s'en était allée, que l'espérance avait abandonné et dans lequel la charité n'épandait plus son calice de miel! Quel que dévouement nié ou méprisé quelque corps éteint dans une de ces douleurs que [illegible] croire ceux qui ne les sentent pas — Eh! [illegible] ses accents murmurés par vos lèvres, à l'éclat [illegible] du cancrie où l'âme déborde, aux sons religieux de cette lente invocation montant vers le créateur [illegible] de la prière, se sont pénétrés dans ces [illegible] d'une réhabilitation silencieuse! O vous Mlle [illegible] vivez dans cette atmosphère enchantée, vous [illegible] devant vous l'élite d'une population [illegible] qui voyez tomber à vos pieds [illegible] tant d'autres sont fières de porter sur leur [illegible] pas, Mlle., qu'il est dans [illegible] laquelle notre âme s'élève [illegible] la se suspend la trame [illegible] qui sont pour nous le sommet [illegible] d'une grande douleur! [illegible] de ces sacrés [illegible] pleurer d'un seul [illegible] on vit une [illegible] niques faire [illegible] l'allocution [illegible] le chœur [illegible] ré d'attendre [illegible] de la [illegible]

[illegible]

[illegible] Ce [illegible] Ste Croix [illegible] Mr. Davenay, [illegible] Mr. Davenay, [illegible] Ste. Croix [illegible] Ste. Croix [illegible] Ste. Croix